

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 12 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER

Date de convocation : 29/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme GOUGEON, qui a donné pouvoir à Mme MASSART.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M. GARNIER, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} LOCHOU-REGNARD, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à Mme QUEMENER.
M. LE FUR, qui a donné pouvoir à Mme SIMONESSA à partir de 21h54.

Était absent :

M. BABOU.
M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

Secrétaire de séance :

M. CHAIZE



18/19 – 06 décembre 2022

Convention de mise à disposition de locaux communaux - Commune de Pacé et brigade cynophile.

Le rapporteur,

expose que la brigade cynophile de la police nationale de Rennes a sollicité la commune de Pacé, afin que leur soit à nouveau mis à disposition, à titre gratuit, pour des besoins d'entraînement, les ateliers municipaux au 11 rue Jean Marie Tullou.

En effet, la brigade cynophile souhaite organiser des entraînements sur des sites différents et parfois occupés. Cette mise à disposition est encadrée par une convention dans laquelle :

- La durée de mise à disposition est fixée jusqu'au 30 juin 2023 avec une résiliation anticipée possible avec un préavis de 2 mois. Les ateliers communaux allant déménager au printemps 2023, ceux situés au 11 rue Jean Marie Tullou ne seront plus disponibles. Après cette date, une nouvelle convention pourra être passée pour un nouveau site.
- L'engagement du preneur d'assumer l'entière responsabilité des dommages matériels qui pourraient être causés aux locaux.
- L'engagement du preneur de supporter tous les risques et litiges pouvant survenir du fait ou à l'occasion des activités qu'il organise.
- Chacune des parties sera tenue au secret professionnel en assurant la confidentialité des informations auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la mise à disposition et notamment à ne pas divulguer l'ensemble des informations techniques.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par la commission Administration générale et moyens d'information et de communication, du 16 novembre 2022.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

les termes de la convention à intervenir entre la Police Nationale de Rennes et la commune de Pacé pour la mise à disposition gratuite des ateliers communaux, jusqu'au 30 juin 2023, à des fins d'entraînement de la brigade cynophile de la police nationale de Rennes.

AUTORISE :

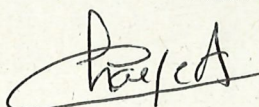
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Alain CHAIZE.



Le Maire,
Hervé DEPOUEZ

